

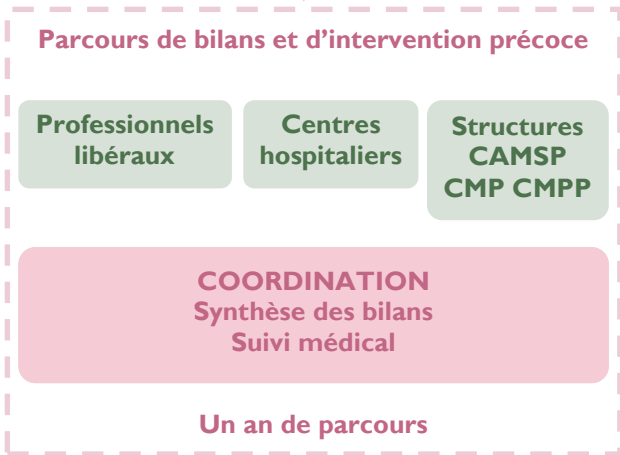
**SUSPICION TND**  
ADRESSAGE par un médecin  
Dossier de repérage



### PCO TND

en fonction de l'indication, des places et des délais

Proposition d'ORIENTATION vers



Diagnostic éventuel  
Projet de soins  
Dossier MDPH si besoin

### Nos coordonnées :

**PCO TND DE L'OISE**  
8 rue de Sétubal, 60 000 Beauvais  
☎ 03 44 07 16 41

✉ [pcosecretariatoise@lespepgrandoise.org](mailto:pcosecretariatoise@lespepgrandoise.org)

Plateforme  
de Coordination  
et d'Orientation de l'Oise  
pour la suspicion  
des Troubles  
du Neuro-Développement  
(PCO TND)

**Livret d'informations**

**ENFANTS DE  
MOINS DE 12 ANS**

## Présentation de la PCO TND de l'Oise

### Public accompagné :

Enfants de moins de 12 ans domiciliés dans l'Oise présentant des signes inhabituels de développement pouvant laisser suspecter un trouble du neurodéveloppement :

- Trouble des coordinations
- Trouble de la parole et du langage
- Trouble des apprentissages
- Trouble du développement intellectuel
- Trouble de l'attention
- Trouble du spectre de l'autisme
- Autres TND

Les troubles du neurodéveloppement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance.

Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif, moteur ou des interactions sociales.

### Nos missions :

- Procéder au diagnostic et intervention précoce sans attendre
- Construire un projet de soin
- Accompagnement durant 1 an

## Vous êtes parents

Vous êtes inquiets pour votre enfant âgé de moins de 12 ans et vous souhaitez être orientés dans vos démarches.

Rapprochez vous de votre médecin traitant ou pédiatre. S'il suspecte un trouble du neuro développement, il remplira un formulaire de repérage à transmettre à la PCO TND.

La PCO TND de l'Oise étudiera la demande et vous proposera les orientations possibles.

## Vous êtes médecin

Vous pouvez faire appel à la plateforme PCO TND pour vos jeunes patients.

### Pour cela il vous faut:

Remplir le « **guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants** » disponible en ligne sur le site [www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)

Puis le transmettre à la plateforme qui étudiera la demande.

Une réponse vous sera apportée .

Si les conditions sont remplies, le référent de parcours se mettra en lien avec la famille.

## Vous êtes professionnel de santé libéral non conventionné par l'Assurance maladie.

- **Psychologue**
- **Ergothérapeute**
- **Psychomotricien**

Vous souhaitez contribuer aux missions de cette plateforme, vous pouvez :

- Signer une convention de partenariat.
- Proposer bilan et accompagnement le temps de construire un projet de soin.

La plateforme financera les séances avec le soutien de l'assurance maladie.

